

Les forums de la Baie

« Urbanisme et paysage »



Mercredi 29 novembre 2006 à Pleine-Fougères

- SYNTHÈSE DE L'EXPRESSION DES PARTICIPANTS -

Quel avenir souhaitons-nous pour la Baie ?

Un projet pour la baie du Mont-Saint-Michel n'est pas la somme des intérêts individuels. Face aux transformations envisageables demain, veut-on agir collectivement ? Afin de préciser « quelle Baie nous voulons demain », quel développement souhaitons-nous atteindre ensemble ?

Le grand paysage

- Trouver le sens du paysage et définir l'utilité de le conserver (faut-il tout réhabiliter ?).
- Le paysage appartient à tous et est d'intérêt général. Préserver les cônes de visibilité.
- Conserver un paysage diversifié, éviter de le banaliser et de l'uniformiser.
- Identifier le paysage et mettre en valeur cette identité du territoire.
- Être vigilant sur les vues offertes depuis la Baie vers les terres.
- Développer la pédagogie de la protection et éduquer à la qualité.
- Penser l'aménagement du territoire et favoriser le conseil aux pétitionnaires (urbanistes, architectes...).
- Avoir une politique bocagère sur l'ensemble de la Baie.

L'accueil des nouveaux arrivants

- Eduquer au paysage.
- Développer les hameaux dans les communes dont le bourg est dépourvu de services : liens intergénérationnels...Inciter les élus à avoir des projets structurants et cohérents à l'échelle communale.
- La Baie ne doit pas devenir élitiste : favoriser une mixité sociale.
- L'urbanisme ne se réfléchit pas uniquement en termes de paysage, mais aussi par rapport à la qualité de l'eau (assainissement, artificialisation des sols...).

La qualité architecturale du bâti

- Créer du lien entre les lotissements et les bourgs. Construire des lotissements de qualité et insérés dans leur environnement (en respectant les traits dominants du paysage).
- Harmoniser les nouvelles constructions avec l'architecture locale traditionnelle.
- Favoriser la construction de logements économes en énergie.
- Intégrer les zones d'activités et professionnelles.
- Former des professionnels du bâtiment compétents et avoir une main d'œuvre qualifiée.
- Préserver le bâti traditionnel proche des rivages (loi littoral, PAC).
- Faire appliquer la réglementation sur la publicité, les enseignes et pré-enseignes.
- Avoir une politique d'accueil et d'habitat léger de loisirs : campings, mobilhomes...

<p><i>Date de la prochaine réunion sur le thème « urbanisme et paysage » : le mardi 12 décembre à 18h30 à Beauvoir.</i></p>
